



Assemblée des Français de l'étranger

43ème Session, du 13 au 17 octobre 2025

**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT,
DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE LA FRANCOPHONIE
ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR**

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Vice-présidente : Madame Catherine LIBEAUT

Monsieur Samy AHMAR
Monsieur Ghassan AYOUB
Monsieur Olivier BERTIN
Monsieur Martin BIURRUN
Madame Ellen BOUVERET
Monsieur Frédéric CHAUEAU
Monsieur Alexandre COL

Madame Stéphanie LE VAILLANT
Monsieur Lucas LAMAH
Madame Amelie MALLET
Madame Pascale MIMOUNI
Madame Denise REVERS-HADDAD
Madame Ana SAINT-DIZIER
Monsieur Olivier SPIESSER

Table des matières

Introduction : une session marquée par de fortes inquiétudes sur la capacité de l'AEFE à se réformer	3
Audition de Mme Lakrafi, Députée, Déléguée générale de l'Assemblée parlementaires de la Francophonie - APF	5
Audition de Marc Cerdan, secrétaire général de la Fondation des Alliances Françaises	6
Audition de Mme Clarisse Gérardin, sous-directrice de la langue française et de l'éducation et M. Pascal Lemaire, sous-directeur du réseau de coopération et d'action culturelle	7
Audition de Mme Eva Nguyen Binh, Présidente de l'Institut Français et de M. Hugues Ghenassia-de Ferran, Directeur général délégué de l'Institut Français.	9
Audition des syndicats représentatifs des professeurs et personnels administratifs des établissements de l'AEFE	11
Audition de M. Brice Bultot, président et de Mme Mélissa Nachtigal, Déléguée générale de la FAPEE	14
Audition de Samantha Cazebonne sur les Palmes du réseau de l'Enseignement Français à l'Étranger	15
Audition de Mme Claudia Scherer-Effosse, Directrice générale, Mme Clothilde Fayet, secrétaire générale, Mme Anne Betrencourt, Directrice des Affaires Financières et Mme Vanessa Léglise, Conseillère aux relations institutionnelles	17
Audition de Mme Claudia Scherer-Effosse, Directrice générale, Mme Anne Betrencourt, Directrice des Affaires Financières et Mme Vanessa Léglise, Conseillère aux relations institutionnelles	19
Audition de Mme Claudia Scherer-Effosse, Mme Rozenn Le Guennec Directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation, et Mme Vanessa Leglise, Conseillère aux relations institutionnelles sur l'évaluation de la qualité de l'enseignement dans les établissements de l'AEFE	23
Audition de Mme Claudia Scherer-Effosse, de M Alain Houille Directeur des ressources humaines et Mme Vanessa Leglise, Conseillère aux relations institutionnelles sur la gestion des ressources humaines dans les établissements de l'AEFE	24
Résolutions adoptées :	26
RESOLUTION COMMISSION ENS/N°1/10.2025	27
RESOLUTION COMMISSION ENS/N°2/10.2025	28
RESOLUTION COMMISSION ENS/N°3/10.2025	30
Conclusion et perspectives pour la prochaine session en mars 2026	32

Introduction : une session marquée par de fortes inquiétudes sur la capacité de l'AEFE à se réformer

Pour cette 43^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), d'octobre 2025, notre Commission avait décidé de consacrer une part importante de ses travaux à l'approfondissement de **l'analyse de la situation et des perspectives de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)**, en auditionnant non seulement sa Directrice générale et ses principaux collaborateurs mais aussi les représentants des **organisations syndicales** représentatives des personnels et ceux de la FAPEE, principale fédération des **parents d'élèves** de l'étranger.

Ces auditions se sont déroulées dans le contexte d'une préoccupation partagée par tous les acteurs face aux défis structurels que doit affronter cette Agence. Alors que la Direction générale devait présenter à son Conseil d'administration (CA), en juin dernier, des mesures visant à équilibrer le budget de l'agence, la réunion du CA avait été reportée au mois suivant sur demande du Ministre délégué chargé des Français de l'étranger car les décisions proposées, sans aucune concertation préalable, suscitaient l'incompréhension des parents d'élèves et des enseignants. En effet, la Direction générale proposait d'amplifier les tendances structurelles consistant à réduire le nombre d'enseignants détachés tout en augmentant les dépenses de l'Agence en transférant à la charge des parents d'élèves les coûts supplémentaires par l'alourdissement des contributions versées par les établissements au budget central de l'AEFE. L'augmentation du taux des cotisations au Compte d'affectation spécial (CAS) « pensions civiles » (ou cotisations dues par l'employeur pour les retraites des agents de l'Etat : 82,3%) et la réduction de la dotation budgétaire du programme 185 à l'AEFE étaient présentées comme les deux seules causes de l'aggravation du déficit, masquant les autres facteurs du déséquilibre croissant.

Cette simplification dissimule les causes structurelles, récurrentes depuis plus de 20 ans : **l'augmentation continue des charges de personnel alors que les effectifs d'enseignants détachés diminuent**; les **dépenses de fonctionnement de l'agence** croissent également de manière incontrôlée, **tant au niveau des services centraux**, avec des missions, des déplacements, des séminaires et autres événements coûteux, **que de ses établissements en gestion directe** auxquels se sont ajoutés, depuis 2022, les seize Instituts régionaux de formation (IRF). Pour ces IRF, les modalités de gestion mises en œuvre font également apparaître des **dépenses somptuaires, perçues comme sans effet sur la qualité de l'enseignement**. La communication financière de l'agence se caractérise par un **manque de transparence, l'absence de comptabilité analytique, l'incapacité ou le refus de publier des informations complètes** comme de répondre aux questions des élus, parlementaires ou non parlementaires, de manière exhaustive et détaillée, notamment sur les montants d'aide nette par élève selon les établissements ou sur les éléments constitutifs des **plus hautes rémunérations** qui atteignent des montants tels que **personne n'ose les révéler publiquement**.

La polarisation du débat, opposant de manière simpliste et réductrice « *service public* » à « *privatisation* » contribue à brouiller l'analyse d'**un réseau dont la majorité des établissements appartient au secteur associatif, privé mais non lucratif**. Créés et gérés par des associations de parents d'élèves, les écoles, collèges et lycées « conventionnés » et une majeure partie des « partenaires » ne sont pas des entités publiques mais plutôt des « biens communs » qui trouvent leur origine non dans une action de l'Etat mais dans l'initiative des communautés locales de parents d'élèves établis hors de France qui se sont organisés pour scolariser leurs enfants, bien

avant la création de l'AEFE. Lorsqu'ils ont obtenu le soutien de l'Etat, ils ont été intégrés dans le périmètre du « Réseau de l'Enseignement français à l'étranger » et, depuis les années 1990, ont été conduits à adopter des modalités rigides de fonctionnement et de gestion imposées par l'AEFE et normalisées pour le monde entier, réduisant leur autonomie et leur capacité à optimiser leur efficience par la connaissance du droit local, le choix des fournisseurs... Tant que les personnels détachés de Direction et les formateurs garants de la qualité pédagogique étaient mis à la disposition gratuitement, les responsables des organismes gestionnaires associatifs étaient surtout sensibles à l'économie des charges de ces personnels. Mais leur intrusion de plus en plus forte dans la gestion locale, pilotée par la Direction générale de l'AEFE, a trop souvent été source de tensions et de dérives des coûts, sans réelle amélioration pédagogique. Ce constat a conduit certains établissements à renoncer au conventionnement pour devenir partenaires. En décidant alors de taxer forfaitairement ces partenaires, sans leur laisser le choix des services fournis par l'AEFE, celle-ci s'est engagée dans une logique de « réseau franchisé » ou la redevance devient une rente pour financer la dérive des coûts d'une superstructure dont personne ne semble pouvoir maîtriser les excès, ni même contrôler la gestion.

Alors que la demande des parents d'élèves pour un enseignement français de qualité reste forte dans de nombreux pays, et qu'un projet « CAP 2030 » avait été lancé pour mieux y répondre, **l'incapacité de l'AEFE à se réformer et à relever ce défi est devenue une source d'inquiétudes partagées.** De fait, le développement du réseau repose principalement sur les partenaires, qui sont des contributeurs nets au budget de l'agence : celle-ci cherche à en faire des sources de revenus supplémentaires pour compenser l'inefficience de sa gestion interne.

Finalement, l'administration semble avoir ajouté de la confusion à la situation en prétendant proposer une réforme dont la conception a été confiée à des groupes de travail sans aucune participation des représentants des acteurs du réseau, parents d'élèves ou enseignants, ni des Conseillers des Français de l'étranger. Six mois plus tard, ce processus n'avait produit aucune proposition crédible et **le Conseil d'administration de l'agence, réuni le 18 décembre 2025, s'est vu imposer comme seules mesures possibles l'exact contraire d'une réforme** : les décisions prises sont uniquement budgétaires et consistent à transférer à la charge des parents d'élèves le coût de l'incapacité à se réformer. Cette « **Anti-réforme** » est révélatrice de l'impasse dans laquelle l'AEFE a enfermé l'Enseignement français à l'étranger, de moins en moins capable de répondre à la demande des familles françaises. Le nombre de boursiers s'effondre et les familles des classes moyennes modestes scolarisent désormais davantage leurs enfants dans les systèmes éducatifs locaux.

Finalement, les réactions suscitées par cette « Anti-réforme » ont contribué à une certaine prise de conscience : le Premier Ministre a confié à la Sénatrice Cazebonne une mission devant proposer de nouvelles bases pour concevoir l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. La commission du Sénat en charge de l'enseignement s'est également saisie du sujet en lançant une mission d'information et une mission des inspections générales de l'Etat devrait contribuer à ces travaux. Espérons que notre prochaine session nous permettra non seulement de prendre connaissance des travaux en cours mais d'y contribuer activement et positivement.

Les autres auditions conduites par notre Commission au cours de cette 43^{ème} session ont porté sur la Francophonie avec la députée Amélia Lakrafi, **Déléguée générale de l'Assemblée parlementaire francophone (APF)** ainsi que sur le **réseau culturel français dans le monde** avec les auditions des responsables du secteur au ministère (Mme Gérardin), à l'**Institut Français** (Mme Nguyen Binh) et à la **Fondation des Alliances françaises** (M. Cerdan).

Audition de Mme Lakrafi, Députée, Déléguée générale de l'Assemblée parlementaires de la Francophonie - APF

Le député Aurélien Taché, également invité s'est excusé.

Mme Lakrafi / députée des Français établis hors de France est auditionnée en sa qualité de secrétaire générale de l'APF, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Historique

L'APF voit le jour en 1967 à l'initiative de figures emblématiques telles que Léopold Sédar Senghor ou Habib Bourguiba. Elle naît du désir de renforcer les liens entre les parlements francophones, notamment dans le but de contribuer au rayonnement de la langue française, de promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne. C'est un organe consultatif de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Actuellement, l'assemblée est présidée par Hilarion Etong (Cameroun).

Composition et fonctionnement

L'APF regroupe 99 « sections parlementaires » (*parlements/organisations interparlementaires*) issues de 65 pays francophones. En France, la section parlementaire se compose de 90 députés et 60 sénateurs.

De nouveaux membres, comme les Émirats Arabes Unis, manifestent leur intérêt à rejoindre l'organisation.

Son siège administratif se trouve à Paris. Il est composé d'une équipe de 23 personnes (*fonctionnaires, salariés, stagiaires*) qui coordonnent les travaux. L'assemblée parlementaire de la francophonie s'organise autour de :

- **6 instances**
 - **4 commissions permanentes** : affaires économiques/sociales et environnementales, affaires parlementaires, éducation/culture/communication, politique. Chaque commission se réunit **deux fois par an**, dans un pays hôte proposé par un parlement membre.
 - **Le réseau des femmes parlementaires et celui des jeunes parlementaires**
- **4 régions** (Afrique, Amérique, Asie-Pacifique, Europe), chacune organisant **2 réunions annuelles**.
Les régions travaillent également sur des textes législatifs adaptés localement, comme la **protection de l'environnement au Togo** ou **l'égalité hommes-femmes en RDC**.
- **2 réseaux spécialisés** : femmes parlementaires et jeunes parlementaires
- **Un Bureau** réunissant les présidents de chambre des sections membres

Financement

Le budget annuel de l'APF est d'environ 1 millions d'euros, financé par :

- Les cotisations des sections membres (de 15 000 € par section à plusieurs dizaines de milliers d'euros)
- Une subvention de l'OIF (environ 600 000 € en 2024)
- Une subvention du Quai d'Orsay (250 000 €, récemment réduite de moitié, baisse compensée par une hausse de la contribution de la RDC)

Objectifs et missions

L'APF œuvre pour :

- La promotion du français et du dialogue des cultures
- Le renforcement des institutions démocratiques
- La coopération interparlementaire
- La défense des droits humains et de la liberté d'expression
- La valorisation de la francophonie numérique

Actions et réalisations

- Prix littéraires : le Prix Senghor-Césaire (promotion de la francophonie et de la liberté d'expression) et le Prix Bernard Pivot, lancé par Amélia Lakrafi pour les primo-auteurs francophones, avec un jury composé de clubs de lecture de la FIAFE (prix remis à l'UNESCO).
- Éducation et formation : séminaires pour jeunes parlementaires, partenariats avec 1 100 universités francophones dans 125 pays, concours d'éloquence et conférences lors de la Semaine de la Francophonie (20 mars)
- Diplomatie parlementaire : missions d'observation électorale, appui à la reconstruction institutionnelle, accompagnement législatif (il est d'ailleurs envisagé que l'APF puisse soutenir la construction des institutions de la Palestine).

Perspectives

- L'APF réfléchit à des actions en faveur de la promotion des maisons d'édition et à un rapprochement avec les parlementaires, via des labels et des partenariats.
- Nous rappelons à Mme la Députée Amélia LAKRAFI notre recommandation d'encourager les parlementaires à mobiliser plus largement les citoyens francophones de tous les pays membres pour participer aux événements de promotion de la Francophonie chaque année au mois de mar.

Audition de Marc Cerdan, secrétaire général de la Fondation des Alliances Françaises

Le réseau des Alliances Françaises repose sur un modèle associatif décentralisé, ce qui en fait une force mais aussi une complexité.

- Chaque Alliance est en principe une association de droit local, gérée par un conseil d'administration bénévole et dirigée par un directeur ou une directrice (souvent détaché(e) par la France ou recruté(e) localement).
- Ces associations sont autonomes juridiquement et financièrement, mais elles fonctionnent sous la marque "Alliance Française", propriété de la Fondation Alliance Française de Paris (sauf exceptions).

De leur côté, les Ambassades de France (et les services culturels, SCAC ou Instituts Français) représentent l'État français et sont chargées de la politique de coopération culturelle et linguistique.

Enjeux de gouvernance

1. Équilibre institutionnel :
Il s'agit de maintenir une coopération étroite entre les Ambassades et les Alliances, sans que l'une n'empiète sur l'autonomie de l'autre.
→ L'Ambassade définit les grandes orientations stratégiques (priorités de la diplomatie culturelle), tandis que l'Alliance met en œuvre les actions locales adaptées au contexte du pays.
2. Complémentarité des rôles :
 - L'Ambassade assure la coordination politique et diplomatique.
 - L'Alliance met en avant une approche de terrain, ancrée dans la société civile, souvent plus souple et proche des publics.
3. Transparence et gestion :
Les questions de gouvernance interne (statuts, finances, gestion des ressources humaines) peuvent parfois créer des tensions. D'où l'importance d'une charte de partenariat claire entre l'Ambassade, la Fondation et chaque Alliance.
4. Fédération et mutualisation : Dans certains pays, des fédérations nationales d'Alliances Françaises** facilitent le dialogue avec l'Ambassade, harmonisent les pratiques et renforcent la cohérence du réseau.
5. Concernant la taille, effectivement, l'Alliance Française de Lima (Pérou) est souvent citée comme l'une des plus grandes du monde, voire la plus grande, en nombre d'étudiants et d'activités culturelles. Elle joue un rôle très important en Amérique latine.

Audition de Mme Clarisse Gérardin, sous-directrice de la langue française et de l'éducation et M. Pascal Lemaire, sous-directeur du réseau de coopération et d'action culturelle

Mme Gérardin et M. Lemaire nous ont présenté les grandes orientations du ministère en matière de francophonie éducative.

Pour ce qui concerne la **direction de la langue française et de l'éducation**, d'abord, elle joue un rôle d'observateur et suit le développement du réseau AEFE et FLAM.

Elle joue surtout un rôle dans la coopération éducative, en formant les enseignants locaux dans les pays francophones (qui sont pour la plupart non-natifs). Elle dispose, pour ce faire, d'un outil-phare : le label France Éducation, qui regroupe aujourd'hui 700 établissements et 200 000 élèves. Ce label exige que 20 % des cours soient dispensés en français, par des enseignants ayant au minimum un niveau B2. Mais ces conditions d'obtention représentent un défi dans certaines régions (par manque de professeurs qualifiés) ; des labels intermédiaires y sont donc développés en collaboration avec les services de coopération des Ambassades (SCAC) et permettent aux élèves de commencer à apprendre le français et en parallèle, aux professeurs d'être amenés vers un niveau B2.

Dans cette même optique, une initiative majeure a vu le jour en septembre 2025 : l'ouverture du Collège international de Villers-Cotterêts. Ce collège propose une collaboration entre enseignants-chercheurs, entre cadres éducatifs francophones de tous pays, avec pour objectif, de rendre la profession plus attractive et mieux formée.

S'agissant du **réseau de coopération et d'action culturelle**, il s'appuie sur 2 piliers historiques :

- Les Instituts – le premier est créé à Florence en 1907 – comptent 270 implantations pour 180 000 apprenants. L'État est propriétaire d'une partie du parc immobilier, la valeur immobilière est estimée à 423 M€.
- Les Alliances, créées en 1883, en regroupent 830, dont 380 conventionnées, accueillant environ 300 000 apprenants.

Les actions visent à :

- Développer l'attractivité de la langue française et de l'éducation francophone ; suite du sommet de la Francophonie en octobre 2024 à Villers-Cotterêts
- Encourager les mobilités étudiantes ; développer l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche française
- Soutenir la création artistique, les industries culturelles et créatives (ICC) et la gastronomie, sources d'innovation et de créativité
- Développer l'expertise culturelle, patrimoniale et muséale
- Contribuer à la création d'un espace mondial de médias accessibles, pluralistes et de qualité et à la lutte contre les manipulations de l'information
- Développer une action de plaidoyer sur les valeurs qui fondent notre République et renforcer l'influence française dans le débat d'idées international
- Respecter et promouvoir l'égalité de genre dans l'ensemble de nos actions.

Le réseau travaille en partenariat avec les opérateurs et acteurs de la coopération française tels que Atout France, Campus France, l'AFD, France Média Monde, Expertise France.

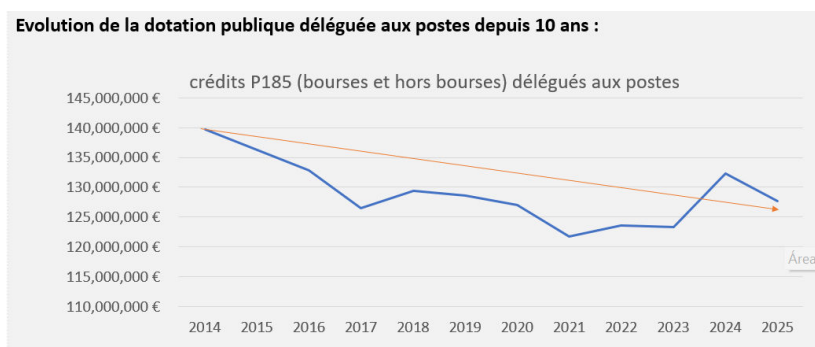
Ce réseau mondial, bien que puissant, fait face à une concurrence accrue : aujourd'hui en 3^e position derrière les États-Unis et la Chine, il est mis à l'épreuve par le développement rapide des Instituts Confucius (Chine) et Yunus Emre (Turquie) qui, en 15/20 ans, se sont installés comme des acteurs majeurs sur la scène mondiale.

1 Etats-Unis	600 American centers/corners dans 140 pays
2 Chine	525 instituts Confucius* dans 140 pays
3 France	482 (101 IF et 381 AF conventionnées) dans 170 pays
4 Royaume-Uni	200 bureaux British Council / 80 centres dans 110 pays
5 Allemagne	151 Goethe Institut dans 98 pays (il faut y ajouter cependant les Goethe Zentrum)
6 Espagne	99 Instituts Cervantes dans 55 pays
7 Turquie	84 Intituts Yunus Emre** dans 66 pays

- Les instituts Confucius sont créés en 2004 et ont connu une croissance très rapide jusqu'à la fin des années 2020.
- Fondé en 2007, l'Institut Yunus-Emre comptait 45 centres culturels en 2016, et en compte 80 à ce jour.

Les instituts doivent aussi relever des défis économiques : on y observe des effets de ciseaux (croissance des coûts fixes et baisse des recettes publiques qui ont chuté entre 2014 et 2017 et se sont depuis stabilisées). Il convient notamment de redéployer les ressources depuis les zones où il y a peu d'apprenants vers les zones plus stratégiques.

Annexes :



	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'autofinancement des EAF (recettes propres / dépenses hors investissement)	68 %	76 %	72 %	76 %	69 %
Dotations publiques (incluant dot. FEF. convergence. etc.)	85,5M €				
Cours de français (FLE)	54 3M €				
Examens (DELFDALF, TCF...)	43,1M €				
Etudes en France	31,6M €				
Mécénat	10,6M €				
Locations et prestations de services	6,2M €				
Gains de change	4,4M €				
Billetterie et droits d'inscription	3,2M €				

Le réseau s'appuie notamment sur une capacité à lever du mécénat.

Audition de Mme Eva Nguyen Binh, Présidente de l'Institut Français et de M. Hugues Ghenassia-de Ferran, Directeur général délégué de l'Institut Français.

Les deux intervenants ont abordé les points suivants :

- Réorganisation interne de l'Institut Français
- Projet immobilier de l'IF
- Repenser les méthodes de travail
- Modernisation des outils
- Grands projets : ICC Immersion, Métiers d'art, France/Afrique, Europe

La séance s'ouvre sur un rappel du contexte général : depuis 2020, l'Institut Français a engagé plusieurs transformations d'envergure, poursuivant un double objectif d'efficacité et de bonne gestion des deniers publics.

Réorganisation interne de l'Institut Français

Une réorganisation interne a été mise en place à partir de 2022. Elle a consisté principalement en une refonte de l'organigramme, afin de clarifier la structure et de rendre plus lisible le fonctionnement de l'établissement. Cette réorganisation, amorcée avant l'arrivée de la direction actuelle, a été menée à son terme. L'objectif était de rendre les circuits décisionnels plus transparents et les responsabilités mieux identifiées, dans un contexte institutionnel hérité de couches historiques successives.

Projet immobilier de l'Institut Français

L'un des chantiers majeurs réalisés a concerné le déménagement de l'Institut Français vers un nouveau siège, situé 40 rue de la Folie-Régnoux, dans le 11^e arrondissement de Paris, à proximité du Père-Lachaise. Ce transfert, demandé par le ministère de tutelle depuis 2015 en raison du coût trop élevé de l'ancien bâtiment du 15^e arrondissement, a permis une économie annuelle d'environ un million d'euros. La réalisation du projet a nécessité plusieurs années d'efforts soutenus et une phase transitoire durant laquelle les équipes ont travaillé dans un espace de co-working temporaire dans le 13^e arrondissement, après résiliation du bail précédent. Cette étape, vécue comme un défi, a aussi été une opportunité pour repenser les modes de travail.

Le nouveau bâtiment, inauguré en mai 2024, adopte une organisation ouverte : plus aucun bureau individuel, sauf pour la présidence et la direction générale, mais des espaces collaboratifs confortables et modulables selon les projets. Ce cadre favorise la mobilité interne, la coopération et une meilleure qualité de vie au travail.

Le nouvel espace permet également d'accueillir partenaires et visiteurs dans des conditions optimales : séminaires du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, rencontres professionnelles et événements culturels y sont désormais organisés régulièrement.

Méthodes de travail et modernisation des outils

La période de co-working et la transition post-Covid ont conduit à repenser profondément les méthodes de travail et à renforcer la modernisation des outils internes et externes. Les processus internes ont été rendus plus robustes, même si certains ajustements demeurent en cours. L'Institut, issu d'une structure associative créée en 2011, poursuit sa professionnalisation administrative.

Les outils de communication et de coopération avec le réseau culturel ont également été modernisés : création de groupes thématiques sur une plateforme dédiée, lancement d'un plan pluriannuel de formation combinant présentiel et distanciel (MOOC), refonte complète de CultureTech et d'IFprof

pour les enseignants de français à l'étranger. Ces plateformes, autrefois peu attractives, offrent désormais des contenus actualisés, interactifs et largement utilisés.

L'outil « *La Collection* », autrefois simple catalogue PDF, a été transformé en plateforme numérique ouverte et évolutive, facilitant l'accès des postes à des propositions artistiques adaptées : expositions, spectacles, ressources numériques, etc.

Ces innovations ont permis d'améliorer sensiblement le service au réseau, comme en témoigne un taux de satisfaction supérieur à 70 %, mesuré pour la première fois.

Grands projets et actions internationales

L'Institut Français a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs saisons culturelles bilatérales de grande envergure : France-Portugal, Lituanie-France, et actuellement France-Brésil. La prochaine saison, Voyage en Ukraine – La culture contre-attaque, sera inaugurée le 1er décembre, suivie d'une Saison Méditerranée annoncée pour 2026.

Ces saisons illustrent le rôle stratégique de la culture dans un contexte géopolitique tendu, en tant qu'outil de dialogue, de coopération et d'influence.

Un accent particulier est mis sur le développement des industries culturelles et créatives (ICC), notamment à travers le programme ICC Immersion, financé par France 2030 et mené en partenariat avec Business France. Ce dispositif favorise la prospection de marchés pour les entreprises françaises du secteur culturel (design, muséographie, spectacle vivant, etc.), avec des résultats probants en Corée et de nouveaux projets envisagés au Mexique.

L'Institut Français renforce aussi son engagement dans les métiers d'art, grâce à des crédits supplémentaires alloués par le ministère de la Culture pour 2023-2025. Un grand événement « France-Inde – Métiers du textile » sera organisé à Paris en décembre, avant d'être présenté en Inde en 2026.

Relations France/Afrique et ancrage européen

L'Institut a poursuivi un travail approfondi sur la refondation des relations culturelles entre la France et l'Afrique, dans l'esprit du discours de Ouagadougou et du nouveau Sommet Afrique-France. Six forums régionaux intitulés Notre Futur ont été organisés sur le continent africain, associant jeunes acteurs, partenaires locaux et représentants européens, afin de promouvoir une approche horizontale, fondée sur le dialogue et l'échange de pratiques.

Un forum France-Brésil-Afrique est prévu à Salvador de Bahia début novembre, en présence du Président de la République.

L'Europe demeure également une priorité géographique majeure de la stratégie de coopération. L'Institut soutient activement les instituts français présents dans les États membres et développe un cycle de débats d'idées destiné aux jeunes et à la société civile sur les conséquences de la guerre en Ukraine.

Un chantier est également en cours pour obtenir une accréditation auprès de la Commission européenne, afin d'accéder plus largement aux financements européens, à l'instar du Goethe-Institut.

Situation budgétaire et perspectives

La seconde partie de la séance a été consacrée à la situation financière de l'Institut Français. Malgré la réussite de nombreux projets, les baisses budgétaires successives restent préoccupantes. Après une réduction de 1,7 million d'euros en 2025, une nouvelle diminution d'un million d'euros est attendue pour 2026 sur la subvention pour charges de service public (programme 185).

Face à ces contraintes, l'Institut a conduit une revue des programmes et des dépenses, fusionnant plusieurs dispositifs pour plus de lisibilité et d'efficience. Les crédits destinés au réseau culturel ont été préservés, tout comme les priorités de coopération. Des économies ont été réalisées sur les frais de fonctionnement, les missions, ainsi que par le gel de cinq postes vacants.

La subvention principale s'élève à environ 24,6 millions d'euros, complétée par 2,5 millions du ministère de la Culture et 6 % de ressources externes (mécénat, partenariats, financements européens). Le budget total pour 2025 atteint environ 40 millions d'euros.

Les échanges ont souligné la difficulté croissante à mobiliser le mécénat privé, en raison d'un contexte économique tendu et d'une forte concurrence entre organismes culturels. Plusieurs participants ont suggéré d'examiner des mesures fiscales incitatives pour encourager les dons des Français de l'étranger, actuellement non déductibles.

La discussion a également porté sur le financement global du réseau culturel à l'étranger, estimé à 150 millions d'euros hors salaires d'expatriés, et sur le degré d'autonomie financière des instituts français à l'étranger, qui conservent une gestion distincte des SCAC tout en dépendant du COCAC.

En conclusion, les participants ont salué la qualité du travail accompli par l'Institut Français, la cohérence de ses réformes et sa capacité à poursuivre des projets ambitieux malgré un contexte budgétaire restreint.

La séance s'est close sur une note de remerciement et la présentation des prochaines missions, notamment un déplacement prévu au Nigéria dans le cadre d'un projet culturel en cours.

Audition des syndicats représentatifs des professeurs et personnels administratifs des établissements de l'AEFE

Intervenants :

- Patrick Soldat, Secrétaire national SNES Education
- Sébastien Ville, représentant syndical FSU
- Emmanuel Badelin, représentant syndicale FSU-SNUIPP
- Alain Schneider, représentant syndical, ancien secrétaire général CFDT Education Monde
- Frédéric Coste, Secrétaire nationale, Trésorier CFDT Education Monde.
- Karine Borr, Secrétaire Nationale CFDT Education Monde.
- Anne Boulanger, Secrétaire Nationale CFDT Education Monde.
- Djamel Souiah, Secrétaire général UNSA-Education hors de France.

Pour la 2^{ème} fois lors de cette mandature, nous recevons l'ensemble des organisations syndicales dans une période dans laquelle l'AEFE traverse une crise profonde.

Nous avons évoqué 5 points :

- 1) Part patronale des pensions civiles
- 2) Statut des établissements
- 3) Développement du réseau et CAP 2030
- 4) État du dialogue avec l'AEFE
- 5) Mixité sociale dans les établissements scolaires

1. Part patronale des pensions civiles

Comme vous le savez, jusqu'ici, les pensions civiles des personnels résidents (enseignants, CPE, directeurs) étaient pris en charge centralement par l'AEFE. Cette prise en charge est devenue budgétairement très (trop) lourde (environ 180 millions d'euros cette année, ce qui explique en grande partie le déficit structurel de l'agence). Les syndicats enseignants avaient pourtant tiré la

sonnette d'alarme depuis longtemps sur l'absence de compensation par l'État de l'augmentation de cette charge. Elle était de 120 millions d'euros lorsqu'elle a été transférée à l'AEFE, en 2009, et alors été compensée à 100% par augmentation de la dotation budgétaire pour charge de service public.

Constats partagés :

- Le taux employeur des pensions civiles (78,3 % en 2025, 82,3 % en 2026, 86,3% en 2027,...) pèse aujourd'hui pour près de la moitié de la subvention pour charges de service public (programme 185), créant un effet d'éviction sur d'autres missions (pédagogie, accompagnement, postes).
- Inégalité de traitement : l'AEFE est seule à supporter cette part patronale pour ses détachés, alors que les détachés directs dans des partenaires et d'autres opérateurs relèvent de régimes locaux (l'employeur local ne supporte pas la part patronale France).

Positions syndicales:

- FSU, CFDT, UNSA convergent pour demander le transfert de la part patronale au ministère de l'Éducation nationale, comme avant 2009, en soulignant que l'impact serait marginal à l'échelle du budget de l'Éducation nationale mais décisif pour l'AEFE.
- Mise en garde contre une logique simpliste « on réduit les plus gros salaires et tout s'équilibre » : fermer des postes de détachés n'a pas rétabli l'équilibre par le passé ; l'attractivité des postes (coût de la vie, emploi des conjoints, fiscalité, mobilité) reste un enjeu majeur.
- Cas TND/TNR (titulaires non détachés ou détachés hors AEFE) : double cotisation potentielle (locale + France) souvent insoutenable, ce qui conduit des collègues à renoncer à la pension civile France — problématique sociale et d'équité.

Pistes discutées / demandes :

- Solution structurelle prioritaire : prise en charge par l'Éducation nationale de la part patronale.
- Transparence : communication consolidée des coûts par élève et de la décomposition salariale/pensions pour objectiver les arbitrages.
- Réformes des compléments : pistes d'ajustement de l'avantage familial et de l'ISVL pour mieux refléter les réalités locales (sans reporter la charge sur familles/personnels).

Incidents signalés :

- Bilbao (conventionné) : fermeture de postes occupés à la demande du comité de gestion — qualifiée de « tabou brisé » et inefficace budgétairement.
- Milan : suppression d'un poste après le décès d'un collègue (émotion et indignation des équipes).

2. Statut des établissements

Rappels et clarifications :

- Trois statuts : EGD (gestion directe, opérateur public), conventionnés (associatifs, sans but lucratif, sous convention), partenaires (privés homologués, dont certains sont associatifs et non lucratifs et d'autres commerciaux et lucratifs). Tous sont « homologués », mais droits/obligations et soutiens diffèrent.

Problèmes soulevés:

- Distorsion de l'aide nette par élève selon le statut et la zone (exemples évoqués : Madagascar, Londres), avec 0 € côté partenaires, niveaux plus élevés en EGD, intermédiaires chez les conventionnés.
- Lisibilité pour les familles : communication AEFE perçue comme entretenant la confusion entre statuts.
- Vulnérabilité des conventionnés : effets de taille et de démographie (perdre une classe = déséquilibre financier), peu de « défenseurs institutionnels », tentation d'arbitrages défavorables.

Positions / propositions:

- Reconnaître la spécificité et renforcer le soutien aux conventionnés (filets anti-chute, stabilisation des postes, mécanismes d'alerte).
- Encadrer la mobilité des cadres AEFE vers des groupes privés (question d'éthique et de conflits d'intérêts).
- Ne pas aligner mécaniquement les EGD sur des logiques concurrentielles de partenaires : préserver l'identité « Éducation nationale » (statuts, références France).

3. CAP 2030

Constats :

- Pour plusieurs syndicats, CAP 2030 a consommé des moyens (postes, inspecteurs mobilisés à l'homologation) sans retours proportionnés en élèves ; l'opérateur se serait détourné de ses missions de service public, co-organisant sa concurrence.
- Doute sur la gouvernabilité d'un réseau élargi où l'opérateur n'a pas de pilotage sur les partenaires.
- Plusieurs membres de la Commission soulignent que cette présentation les surprend car les partenaires sont des contributeurs nets au budget de l'AEFE, payant des montants qui dépassent significativement les coûts directs des services qui leur sont fournis

Points de vue :

- FSU/UNSA/CFDT : demander un arrêt immédiat ou un moratoire pour chiffrer le coût réel, réallouer aux missions cœur (pédagogie, accompagnement, soutien aux conventionnés).
- Voix critiques (Alexandre) : scepticisme sur l'idée que CAP 2030 expliquerait à lui seul les difficultés ; exiger la vérité des coûts et des prix (inclure pensions dans les coûts complets).

Demandes opérationnelles :

- Évaluation indépendante de CAP 2030 (coûts, bénéfices, effets sur bourses/mixité, charge de travail centrale), avec scénarios : poursuite ciblée, recentrage, ou arrêt.
- Réactivation d'un cadre de pilotage type Contrat d'objectifs et de moyens (nouvelle version), pour retrouver une politique d'établissement public débattue et arbitrée.

4. État du dialogue avec l'AEFE

Climat général :

- Syndicats décrivent un dialogue social médiocre :
 - Boycott d'instances au printemps (toutes OS) ;
 - Concertations sur le projet de réforme tenues sans les OS ni les fédérations de parents/élèves ;
 - « Lignes rouges » franchies au dernier CSA (fermetures de postes occupés, atteintes aux droits syndicaux).

Attentes minimales :

- Associer systématiquement OS, parents et élèves aux travaux de la réforme ;
- Garantir le cadre effectif d'exercice de droit syndical à l'étranger ;
- Transparence documentaire amont (données budgétaires analytiques, variantes de réforme).

Détachements / bornage :

- Inquiétude sur un bornage généralisé (fin du « stock » de résidents non bornés, difficultés de renouvellement) relevant surtout du MEN ; conséquences sur stabilité et attractivité.

Qualité pédagogique / ressources humaines :

- Demande d'outils équilibrés pour l'évaluation des enseignants (rendez-vous de carrière), garantissant droits et exigence de qualité, sans dérives (pressions locales, interventions extra-pédagogiques).

5. Mixité sociale dans les établissements scolaires

Constat :

- Chute du nombre de boursiers sur les dernières années (ordre de grandeur cité : ~17 600), alors qu'une partie du budget 151 (aide à la scolarité) n'est pas entièrement consommée.

Analyses / causes possibles :

- Paramétrage du dispositif (plafonds, indices de pouvoir d'achat), information des familles, effet des hausses de frais et de l'offre concurrente.
- Corrélation possible avec l'affaiblissement des missions de l'opérateur public (effet CAP 2030, priorités budgétaires).

Pistes :

- Recalibrage technique des bourses (indices, barèmes, revalorisations ciblées) ;
- Campagnes d'information actives auprès des familles françaises ;

Audition de M. Brice Bultot, président et de Mme Mélissa Nachtigal, Déléguée générale de la FAPEE

Créée en 1980 par des parents de toutes nationalités. Reconnue d'utilité publique, elle est indépendante de tout groupement d'intérêt catégoriel, syndical ou religieux. La FAPEE regroupe exclusivement des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français dans le monde et est la seule fédération compétente sur leurs problématiques spécifiques (qui sont différentes de celles de l'enseignement public en France). Elle représente les associations de parents de plus de 170 établissements (AEFE et Mission Laïque/OSUI) répartis dans 90 pays, soit plus de 55 000 familles. Elle est informée, exigeante et constructive.

Elle siège au Conseil d'Administration de l'Agence pour l'enseignement Français à l'Etranger (AEFE), à la Commission Nationale des Bourses, au Conseil d'Administration de la Mission Laïque Française (MLF/OSUI) et à l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP).

Son action auprès des associations de parents

- Son président, ses 15 administrateurs, sa référente handicap (tous bénévoles), son bureau de Paris font un travail d'information et de conseil auprès des familles et ont mis au service des APE des réseaux d'échange et une plateforme collaborative pour les groupes EBEP.
- Elle publie des guides, organise des réunions en ligne, des webinaires de partage d'informations, des conférences.
- Elle répond aux questions de ses membres et de toutes les APE qui la sollicitent.

Ses membres : les APE non gestionnaires et gestionnaires du grand réseau de l'enseignement français à l'étranger

La FAPEE fédère, représente et soutient de très nombreuses APE non gestionnaires des établissements en gestion directe d'Europe (Londres, toutes les APE des lycées EGD et MLF d'Espagne réunies au sein de la FAPALFE, d'Italie), d'Amérique centrale et latine (Caracas, Sao Paulo), d'Asie (Tokyo, Ho Chi Minh, Hanoï)...

Elle fédère, représente et défend les associations de parents gestionnaires d'établissements conventionnés et partenaires d'Asie, (Singapour, Shanghai, Hong Kong, Manille, Vientiane, Phnom Penh...), la grande majorité des APE gestionnaires d'Afrique, de l'Océan Indien et du Moyen Orient (Douala, Yaoundé, Lagos, Bamako, Kinshasa, Pointe-Noire, Nairobi, Djeddah, Doha, New Delhi...), d'Europe (Dusseldorf, Hambourg, Oslo...), d'Amérique (Brasilia, Panama,...)...

Elle est un interlocuteur et une force de proposition reconnus grâce à sa connaissance approfondie du réseau, sa forte représentativité et l'ambition de faire progresser la qualité du réseau au service des élèves et à des coûts maintenus pour les familles. Elle a consolidé la représentation des parents

d'élèves du réseau pour qu'aujourd'hui ils soient partie prenante de ses orientations stratégiques et promoteurs de son évolution pédagogique.

Force est de constater que l'AEFE est en crise budgétaire, et que pour nombre d'établissements la menace de déconventionnement est une réalité.

Pistes de réflexion

- Instaurer un statut unique pour le personnel enseignant : Créer un cadre contractuel commun qui regroupe l'ensemble des enseignants, afin de simplifier la gestion administrative, renforcer la reconnaissance professionnelle et garantir une équité de traitement au sein du réseau.
- Mettre en place une double tutelle entre le ministère de l'Éducation nationale (MEN) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Cette double gouvernance permettrait de concilier les exigences pédagogiques nationales avec les spécificités liées à l'internationalisation de l'enseignement, tout en assurant une meilleure coordination des politiques éducatives.
- Renforcer le dialogue avec l'AEFE. Bien que les échanges actuels soient fluides, ils restent trop souvent théoriques et ne débouchent que rarement sur des actions concrètes. Il serait utile de structurer ces rencontres autour d'objectifs mesurables, de mettre en place des feuilles de route partagées et de désigner des référents responsables du suivi des décisions prises.
- Valoriser le rôle des parents comme partenaires essentiels. Les familles financent la majeure partie des frais de scolarité et constituent donc un levier stratégique. Il convient de développer des mécanismes de concertation (comités de parents-enseignants, consultations régulières, plateformes de feedback) afin de les impliquer davantage dans les projets pédagogiques et les décisions institutionnelles.

Audition de Samantha Cazebonne sur les Palmes du réseau de l'Enseignement Français à l'Étranger

La Sénatrice des Français établis hors de France, Madame Samatha Cazebonne est venue présenter les Palmes de l'Enseignement, nous faire le bilan de la première édition et annoncer les orientations de sa seconde édition prévue le 5 mars prochain à la Sorbonne (transférée au Collège de France)

Le réseau d'enseignement français à l'étranger (EFE) est reconnu dans chacun des pays où il est implanté. Sa renommée est internationale et permet à la France de déployer son savoir-faire éducatif au service d'une force de rayonnement unique au monde.

Néanmoins, parmi les acteurs qui s'engagent à faire vivre ce réseau et son prestige, beaucoup n'ont pas l'occasion de faire reconnaître au-delà de leur établissement scolaire leur implication, leur engagement, les innovations menées et leurs réussites. Le travail remarquable fait par les acteurs des plus petites écoles ou des plus grands lycées n'est pas suffisamment connu et reconnu du grand public et des institutions malgré leurs mérites.

Le développement du réseau souhaité par le Président de la République dans le cadre du projet « Cap 2030 », avec le doublement des effectifs d'élèves, s'appuie sur l'AEFE, opérateur public, mais aussi sur les partenariats avec des groupes associatifs ou privés. En effet, indépendamment des statuts et tailles d'établissement, dès lors que l'engagement y est exemplaire, une visibilité et une reconnaissance institutionnelle sont légitimes.

L'excellence académique et la poursuite d'études supérieures, l'engagement citoyen et solidaire, écologique, artistique et sportif, les projets pédagogiques innovants, les actions culturelles, la promotion de l'égalité femme-homme, les dispositifs d'inclusion éprouvés ainsi que la lutte contre les discriminations sont autant d'atouts majeurs de notre modèle d'éducation qui restent trop souvent ignorés. Or, il n'existait pas, jusqu'en 2025 et la création des Palmes de l'EFE à la Sorbonne, de temps

de rassemblement collectif - de reconnaissance collective - qui unissait l'EFE et permettait à ses acteurs de mettre en perspective leurs efforts et leurs résultats.

Après ce constat sur le terrain lors de déplacements dans un très grand nombre d'établissements à travers le monde, et en organisant de nombreux webinaires dans le cadre de la plateforme ReflexeS, il est apparu nécessaire d'y remédier de manière pérenne et ainsi de rappeler de manière valorisante l'intérêt que portent l'institution et le Président de la République à ce réseau en créant sous son haut patronage un rendez-vous annuel, appelé "Palmes du réseau d'enseignement français à l'étranger". Mieux faire connaître et reconnaître ce réseau, c'est le défendre, lui permettre de maintenir ses atouts grâce à des moyens reconduits.

Élèves, personnels, parents bénévoles au sein des comités de gestion, associations de parents d'élèves et d' alumni, associations de bienfaisance et partenaires soutenant l'EFE se sont retrouvés en présentiel à Paris dans ce lieu de prestige international et emblématique qu'est le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Ce rendez-vous est l'occasion d'accorder sept prix thématiques mettant en valeur les actions collectives menées dans le réseau, ainsi qu'une palme d'honneur.

La première édition a mobilisé 181 établissements à travers le monde, 291 candidatures enregistrées dans 79 pays.

7 palmes thématiques ont été remises ainsi que des Palmes d'honneur.

7 parrains de renom et plus de 70 partenaires ont contribué à faire de cette première édition un véritable succès.

Pour la deuxième édition, qui se tiendra le 5 mars 2026, chaque établissement peut désormais déposer jusqu'à huit candidatures (une candidature par thématique et une candidature pour la Palme d'honneur). Après le succès de la première édition et à la suite des consultations réalisées auprès des participants, partenaires et jury, l'organisation des Palmes a été repensée. La définition de quatre zones géographiques (Amérique, Europe, Afrique et Proche/moyen Orient-Océanie) permettra de mieux valoriser les candidatures, d'en recevoir un plus grand nombre, et surtout d'assurer une visibilité accrue et une reconnaissance élargie des actions et initiatives portées par les établissements. Cette nouvelle organisation géographique a vocation à faciliter la sélection des lauréats à l'échelle nationale, à renforcer la visibilité des initiatives et à encourager une mobilisation plus forte des acteurs éducatifs de chaque zone définie. Les lauréats de zones seront ainsi automatiquement qualifiés pour participer aux Palmes nationales.

Trois objectifs :

- Faire mieux connaître et reconnaître l'enseignement français à l'étranger auprès de la France, de ses élus, de ses institutions et de nos concitoyens pour mieux le préserver ;
- Rendre hommage à l'investissement de celles et ceux qui, chaque jour, démontrent dans nos écoles une qualité et un savoir-faire admirables ;
- Partager, mutualiser et s'enrichir de l'expérience et du savoir-faire de toutes ces magnifiques initiatives, en créant des synergies bénéfiques pour tous.

Les palmes de l'enseignement français à l'étranger sont :

- La Palme de l'action Culturelle : récompensera un projet collectif favorisant l'accès de tous les élèves à la culture et à l'art.
- La Palme de l'action innovante : il faudra proposer une approche novatrice en matière d'organisation, de pédagogie ou de développement des compétences, avec un impact positif sur le bien-être, les apprentissages et la collaboration au sein de la communauté éducative.
- La Palme de l'engagement associative : cette initiative devra renforcer la cohésion au sein de la communauté éducative et promouvoir les valeurs de solidarité, de soutien mutuel et de vivre-ensemble.
- La Palme de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations : récompensera une action valorisant la diversité, le respect et la solidarité.

- La Palme de la promotion linguistique : cette initiative devra enrichir les compétences linguistiques et interculturelles des élèves
- La Palme du parcours Avenir : récompensera une action accompagnant les élèves dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel.
- La Palme de l'ouverture sur le pays d'accueil : récompensera une action valorisant la culture locale et favorisant l'intégration des élèves dans leur environnement

(“Les Palmes de l'EFE 2026” sont proposées par Samantha Cazebonne, sénatrice, représentant les Français établis hors de France et particulièrement engagée pour le réseau d'enseignement français à l'étranger. Organisées sous l'égide de la plateforme ReflexeS et avec le concours des médias numériques des Français de l'étranger, de France Médias Monde, de TV5 Monde et de nombreux autres partenaires institutionnels et privés.)

Audition de Mme Claudia Scherer-Effosse, Directrice générale, Mme Clothilde Fayet, secrétaire générale, Mme Anne Betrencourt, Directrice des Affaires Financières et Mme Vanessa Léglise, Conseillère aux relations institutionnelles

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) face à une crise structurelle : repenser le modèle

Toutes nos politiques publiques sont aujourd'hui interrogées dans leur stabilité budgétaire. L'AEFE se dirige vers une impasse financière dès 2026 : elle ne pourra plus assurer le paiement des salaires. Cette situation n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. C'est le modèle même qui est en cause.

La France a fait le choix ambitieux de soutenir un réseau d'établissements scolaires à l'étranger offrant un enseignement de qualité, porté par des enseignants issus de l'Éducation nationale, promouvant les valeurs et les méthodes de l'éducation « à la française ». Ce modèle a connu un grand succès : le nombre d'élèves est passé de 150 000 à 400 000. Ce développement a également accompagné l'expansion des entreprises françaises à l'international.

Mais aujourd'hui : la mondialisation modifie les équilibres, les paramètres géopolitiques ont profondément évolué, la démographie mondiale pèse différemment selon les zones et la clientèle visée par des établissements payants s'est amenuisée, enfin certains marchés traditionnels sont en contraction. Sur ce point, les réponses de la direction générale ne nous ont pas pleinement convaincus dans la mesure où le lien entre inadéquation du modèle et nouvel environnement n'a pas été analysé.

Par ailleurs, un développement “sur-mesure” du réseau a été privilégié, rendant le pilotage du réseau particulièrement complexe. Le modèle s'est peu à peu figé. Il devient donc urgent de le repenser en profondeur.

Des difficultés structurelles et un horizon budgétaire critique

La situation de l'AEFE est critique. Au 31 décembre 2025, la trésorerie ne permettra de tenir qu'un mois – voire moins. Il faut donc, à très court terme, trouver une solution de financement d'environ 25 millions d'euros, et pour 2026, un besoin estimé à 60 millions d'euros.

Face à cela, les ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et du Budget se sont réunis pour envisager des solutions.

Mais les leviers sont limités, surtout dans un contexte où 80 % des dépenses sont liées à la masse salariale. Il faut à la fois des mesures financières et structurelles et les penser à court, moyen et long termes.

Repenser le financement et la gouvernance du réseau

Plusieurs pistes sont sur la table :

- Réfléchir au “juste prix” de l’enseignement français à l’étranger, sachant que les tarifs pratiqués restent inférieurs à ceux des systèmes anglo-saxons.
- Intégrer ou non les pensions civiles dans les charges des établissements.
- Accroître la contribution des partenaires, par exemple de 2 à 3 %.
- Faire porter le coût des pensions civiles aux établissements pour les personnels détachés.
- Repenser la facturation de l’homologation : sa mise en œuvre, son accompagnement, et la gestion de nombreuses exceptions (réseau libanais, Mission laïque française, etc.).
- Mesurer les effets de ces hausses de frais sur les familles : assisterons-nous à des augmentations massives des frais de scolarité ? À une hausse des demandes de dé-conventionnement ? Peut-être. À des dés-homologations ? Probablement pas.

Une agence à repositionner stratégiquement

Aujourd’hui, l’AEFE agit parfois comme une simple agence de placement d’enseignants, sans pilotage stratégique global. Il est temps de la repositionner. Quelle cartographie stratégique doit-elle mettre en œuvre ? Comment peut-elle renforcer son attractivité et la qualité de son offre ?

Faut-il aussi distinguer les établissements à gestion directe (EGD) situés en Europe de ceux en dehors du continent ?

Où en est la réflexion de l’agence sur ce point, qui ne semble pas y consacrer suffisamment de temps ?

Le plan “AEFE 2030” a été peu coûteux, mais il est nécessaire de repartir de bases solides. L’homologation s’est trop souvent faite sans vision stratégique. Or, sans pilotage clair, on risque de fragiliser tout le réseau.

Le besoin d’un pilotage clair et transparent

Si l’on veut parler de “juste prix”, il faut aussi connaître le “juste coût”. Aujourd’hui, le manque de transparence sur les coûts réels empêche tout dialogue éclairé. L’un des intervenants l’a bien résumé : sans visibilité sur les coûts, aucune réforme du financement ne peut être menée.

Les champs de réflexion sont nombreux :

- La gestion des créances impayées.
- Le statut des établissements.
- La réforme des avantages familiaux.
- Le financement du développement immobilier notamment via l’endettement,
- Les contributions des établissements à travers les PPRD et la PFC
- La question des détachés directs.

L’agence reste le pilier central du rayonnement de l’enseignement français à l’étranger. Ce réseau est précieux. Il faut absolument le préserver, mais cela ne pourra se faire sans réformes structurelles.

Bilan et perspectives : faut-il recentrer ?

Les nouveaux établissements homologués ont-ils réellement rapporté autant qu’on le pensait ? Les chiffres sont difficiles à obtenir, et les résultats parfois surévalués, mais le solde semble être positif.

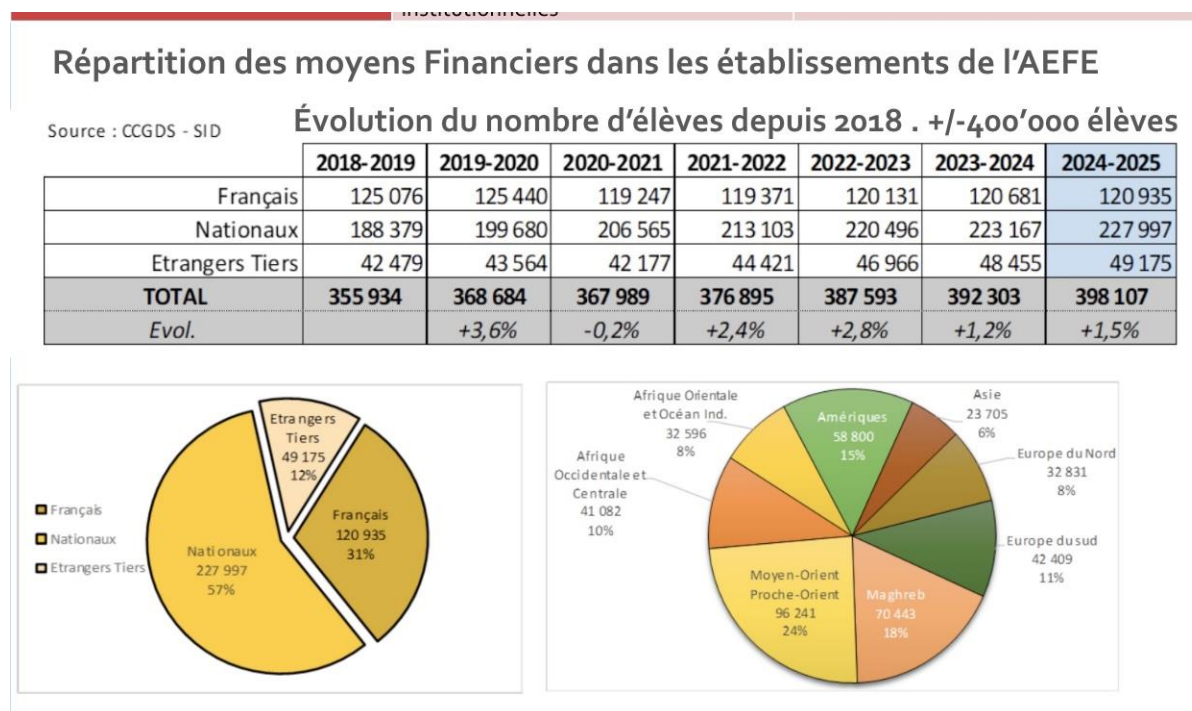
Faut-il continuer à réduire les effectifs pour limiter les coûts, sans s'interroger sur les paramètres qui en déterminent l'évolution ? Il serait plus judicieux d'interroger les fondements de cette inflation.

Enfin, comment renforcer la coopération intra-européenne – notamment sur base qui est fait dans des pays comme l'Allemagne, le Luxembourg ou la Suède. Ne devrait-on pas faire du développement de cette coopération une mission prioritaire confiée aux ambassadeurs ?

Audition de Mme Claudia Scherer-Effosse, Directrice générale, Mme Anne Betrencourt, Directrice des Affaires Financières et Mme Vanessa Léglise, Conseillère aux relations institutionnelles

Cette audition s'est engagée sur la base de trois tableaux de synthèses communiqués par l'AEFE à la Commission :

Tableau n°1 : Évolution des effectifs d'élèves du réseau AEFE depuis 2018



Ce premier tableau met en évidence l'évolution du nombre d'élèves scolarisés dans le réseau AEFE depuis l'année scolaire 2018-2019.

Plusieurs enseignements majeurs se dégagent :

- Après un léger recul en 2020-2021, lié à la crise sanitaire, le réseau a renoué avec une croissance régulière, atteignant environ 400 000 élèves en 2024-2025.
- Cette progression confirme la résilience et l'attractivité du réseau, en dépit de contextes géopolitiques et économiques parfois difficiles.
- La répartition par statut montre que les élèves de nationalité étrangère (nationaux et tiers) représentent désormais près de 70 % des effectifs, ce qui illustre pleinement la vocation internationale et d'influence du réseau AEFE.
- Les élèves français, bien qu'en augmentation en valeur absolue, voient leur part relative se stabiliser autour de 30 %.

Cette internationalisation croissante renforce le rôle diplomatique et culturel du réseau, mais pose aussi la question de l'adaptation des moyens, notamment pour garantir l'accès et la qualité de l'enseignement pour les familles françaises à l'étranger. Le réseau apparaît donc comme un véritable vecteur du rayonnement de la France.

Tableau n°2 : Moyens financiers fournis par les parents : droits de scolarité par zones géographiques

Répartition des moyens Financiers dans les établissements de l'AEFE

Droits de Scolarité (DS) dans les différents Secteurs Géographiques

Secteur Géographique	Statut	Effectifs 24-25	Total DS 24-25	DS Moyen par élève
Afrique occidentale et centrale	Conventionné	12 983	58 559 771	4 510 €
	Gestion Directe	3 843	16 670 785	4 338 €
Total Afrique occidentale et centrale		16 826	75 230 556	4 471 €
Afrique Orientale et océan ind.	Conventionné	18 743	84 945 745	4 532 €
	Gestion Directe	2 585	8 445 383	3 267 €
Total Afrique Orientale et océan ind.		21 328	93 391 128	4 379 €
Amériques	Conventionné	34 947	238 580 786	6 827 €
	Gestion Directe	1 338	7 035 327	5 258 €
Total Amériques		36 285	245 616 113	6 769 €
Asie	Conventionné	13 811	144 922 247	10 493 €
	Gestion Directe	3 579	26 159 073	7 309 €
Total Asie		17 390	171 081 320	9 838 €
Europe du nord	Conventionné	7 760	38 918 573	5 015 €
	Gestion Directe	16 199	112 543 048	6 948 €
Total Europe du nord		23 959	151 461 621	6 322 €
Europe du sud	Conventionné	10 569	68 093 820	6 443 €
	Gestion Directe	14 764	92 998 727	6 299 €
Total Europe du sud		25 333	161 092 547	6 359 €
Total Maghreb		27 860	113 730 676	4 082 €
Moyen-Orient Proche-Orient	Conventionné	15 598	90 303 740	5 789 €
	Gestion Directe	3 801	30 009 572	7 895 €
Total Moyen-Orient Proche-Orient		19 399	120 313 312	6 202 €
Total Monde		188 380	1 131 917 273	6 009 €

Ce deuxième tableau présente la répartition des droits de scolarité (DS) par grandes zones géographiques, en distinguant les établissements conventionnés et ceux en gestion directe.

Points importants :

- Les droits de scolarité moyens par élève varient fortement selon les régions, avec des écarts significatifs :
 - Ils dépassent 9 000 € par élève en Asie,
 - alors qu'ils restent nettement plus faibles en Afrique ou au Maghreb.
 - Le Moyen-Orient / Proche-Orient, zone stratégique pour la France, affiche un DS moyen intermédiaire, mais avec de fortes disparités internes selon les pays.
 - Ces écarts traduisent à la fois :
 - les différences de coûts locaux,
 - les modèles économiques des établissements,
 - et le niveau de contribution demandé aux familles.

Cette hétérogénéité interroge la soutenabilité financière pour les familles, notamment françaises, et renforce l'enjeu des bourses scolaires comme outil de correction des inégalités territoriales.

Tableau n°3 : Moyens humains fournis par l'AEFE : répartition des personnels par secteurs géographiques et statuts

Répartition des moyens Financiers dans les établissements de l'AEFE

Répartitions des personnels dans les différents Secteurs Géographiques

Personnels en 2024 Statut 														
Secteur	D1 / D2		Total D1 / D2	D3		Total D3	E		Total E	R		Total R	Total général	
	H	F		H	F		H	F		H	F			
AMER	31	45	76	191	239	430	44	41	85	166	125	291	882	
ASIE	16	18	34	102	113	215	31	18	49	84	66	150	448	
EUROPE SUD	28	22	50	80	112	192	28	23	51	215	344	559	852	
EUROPE NORD	17	31	48	76	147	223	33	24	57	216	350	566	894	
AOOI	25	30	55	158	193	351	33	30	63	76	90	166	635	
MAGHREB	27	22	49	169	212	381	33	33	66	179	249	428	924	
AOC	20	20	40	138	184	322	38	28	66	44	101	145	573	
MOPO	32	18	50	58	106	164	32	29	61	40	43	83	358	
Total général	196	206	402	972	1 306	2 278	272	226	498	1 020	1 368	2 388	5 566	

D1 Personnel Administratif d'encadrement - D2 Personnel de Formation

D3 Personnel Enseignant Détaché (Contrats: 2 x 3ans)

E Expats (anciens contrats) - R Résidents

- **Hors Personnel non-résident (Droit Local) notamment dans les Établissements Partenaires**

Ce troisième tableau porte sur la répartition des personnels de l'AEFE, par zone géographique et par statut (administratifs D1, enseignants détachés D3, expatriés, résidents).

Constats principaux :

- La majorité des personnels est constituée de personnels enseignants détachés (D3) et de résidents, ce qui confirme l'évolution engagée depuis plusieurs années vers une réduction progressive des contrats d'expatriés.
- Les zones à forte densité d'élèves (Europe, Afrique du Nord) concentrent logiquement une part importante des effectifs. Le Moyen-Orient bien qu'ayant un nombre important d'élèves, a moins de détachés en raison du grand nombre d'établissements partenaires surtout au Liban.
- Certaines régions, pourtant en forte croissance d'effectifs élèves, ne bénéficient pas toujours d'une augmentation proportionnelle des moyens humains, ce qui peut générer des tensions sur le fonctionnement des établissements.

Ces données posent clairement la question de l'adéquation entre croissance du réseau, charge pédagogique et moyens humains, ainsi que celle de l'attractivité des statuts, notamment dans les zones les plus contraintes.

Conclusion : Ces chiffres offrent une vision globale mais incomplète des équilibres actuels du réseau AEFE, mais mettent également en lumière des défis structurels : maîtrise des coûts pour les familles, répartition équitable des moyens, attractivité des personnels et accompagnement de la croissance du réseau. Les informations communiquées ne répondent pas à la demande de notre Commission sur la répartition des ressources de l'AEFE issues de la dotation budgétaire de l'Etat entre les différents établissements, notamment selon leur mode de gestion : directe, convention ou partenariat. L'AEFE fournit à certains établissements, notamment ceux en gestion directe, une estimation du montant de l'aide nette par élève, avec ou sans bourse. Mais elle refuse de communiquer un tableau récapitulant ces montants pour chacun des établissements et permettant de vérifier la cohérence des chiffres communiqués avec les comptes globaux puis d'analyser la logique de différenciation des aides, notamment en fonction du mode de gestion ou de la zone géographique. Ce manque de transparence dégrade la confiance dans les informations communiquées.

Audition de Mme Claudia Scherer-Effosse, Mme Rozenn Le Guennec Directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation, et Mme Vanessa Leglise, Conseillère aux relations institutionnelles sur l'évaluation de la qualité de l'enseignement dans les établissements de l'AEFE

1. Importance accordée à la qualité de l'enseignement

- L'opérateur (AEFE) tient à cœur de garantir un enseignement de qualité, conforme aux standards du système éducatif français.
- Les familles choisissent les établissements du réseau avant tout pour la qualité reconnue de l'enseignement et la continuité avec le système français.
- Les parents qui inscrivent leurs enfants dès la maternelle ont déjà en tête une trajectoire scolaire complète, jusqu'au baccalauréat.

2. Le baccalauréat, marqueur de réussite et d'attractivité

- Les langues (langue du pays hôte, anglais, autres) jouent un rôle clé dans la réussite et l'ouverture internationale.
- Les dispositifs comme la section européenne ou le bac binational renforcent l'attractivité des établissements et ouvrent des parcours vers l'enseignement supérieur international.

3. Orientation et attractivité des établissements

- L'orientation post-bac des élèves est un enjeu majeur de qualité perçue.
- Parcoursup pour les élèves AEFE est géré directement par l'Agence, avec des chiffres de réussite et d'orientation comparables à ceux de la France.
- 73 % des bacheliers AEFE ouvrent un dossier sur Parcoursup.
- Taux d'attractivité global (avec et sans Monaco) : 52,7 %.
- 48,3 % des élèves viennent de l'extérieur du réseau.

4. Orientation post-bac des élèves AEFE

- Majorité des élèves s'orientent vers la Licence en université.
- INSA Lyon : très bonne image, forte attractivité.
- EPITA : école d'informatique de haut niveau également prisée.
- 10 % des bacheliers rejoignent une école de commerce (taux stable).
- Les écoles d'ingénieurs sont en légère hausse.
- 8 % choisissent les CPGE scientifiques, dont 71 % dans des filières scientifiques.
- 11 % suivent des CPGE littéraires.
- Le Canada est une destination phare, mais la France reste une destination d'excellence majeure.

5. Limites et points d'attention

- La charge horaire du BFI (environ 40 heures) peut constituer une limite pour certains élèves.
- Après l'anglais, l'enseignement de la langue arabe mérite une attention particulière pour renforcer le plurilinguisme et l'ouverture culturelle.

6. Enjeux globaux

- Renforcer l'attractivité du réseau AEFE auprès des familles et des élèves.
- Maintenir un haut niveau de réussite au baccalauréat.
- Diversifier les parcours post-bac et soutenir la mobilité internationale.
- Promouvoir la valeur ajoutée des parcours internationaux (BFI, bac binational, sections européennes).

Audition de Mme Claudia Scherer-Effosse, de M Alain Houille Directeur des ressources humaines et Mme Vanessa Leglise, Conseillère aux relations institutionnelles sur la gestion des ressources humaines dans les établissements de l'AEFE

Rapport Audition Direction des Ressources Humaines de l'AEFE (site de Nantes)

1. Présentation générale de la DRH de l'AEFE

La Direction des ressources humaines (DRH) joue un rôle central au sein de l'Agence. Elle est chargée de la gestion, du recrutement, de la formation, de la mobilité et de l'accompagnement de plusieurs milliers de personnels.

L'AEFE emploie trois grandes catégories d'agents :

- D1 / D2 – Expatriés : fonctionnaires détachés par l'État pour des missions de direction, d'encadrement ou d'expertise ;
- D3 et Résidents : enseignants ou personnels d'éducation détachés (D3) ou recrutés localement par les établissements (R) ;
- Personnels de droit local (PDL) : personnels recrutés selon le droit du pays d'accueil.

2. Missions et organisation de la DRH de Nantes

La DRH basée à Nantes assure la gestion d'une partie significative des personnels du réseau, notamment les agents détachés et accrédités.

2.1. Périmètre de gestion

- Environ 5,5 % des agents administrés du réseau sont gérés par le site de Nantes.
- Gestion des personnels expatriés ou accrédités (équivalents temps plein).
- Suivi des délégués du réseau.
- Non-gestion de la carte des emplois, qui relève d'un autre niveau décisionnel.

2.2. Outils et dispositifs

- Utilisation d'un SIRH pour le suivi administratif des agents.
- Existence d'un pôle de recherche, dédié notamment à l'instruction des nouvelles candidatures.

3. Les principaux bureaux de la DRH

3.1. Bureau des voyages et missions

- Gestion des déplacements et missions.
- Prise en charge des indemnités liées au droit individuel au poste (DIP) et au coût de la résidence.
- Gestion de l'ICR (indemnité de changement de résidence).

3.2. Bureau de la carrière administrative

- En charge de l'avancement et des aptitudes d'échelon.
- Gestion des congés de maladie et des mises en disponibilité.
- Effectifs : 28 agents, chacun traitant entre 1 200 et 1 300 dossiers, ce qui traduit une charge de travail particulièrement élevée.

3.3. Bureau Conseil, Appui et Dialogue Social (CADS)

- Gestion des litiges, des démissions et des situations individuelles complexes.
- Pilotage des campagnes collectives (avancement, hors barème, réexamen des plannings de démission).

4. Effectifs, masse salariale et attractivité

Les effectifs connaissent une baisse globale d'environ 10 %.

En parallèle, la masse salariale reste très évolutive et fluctuante, en raison :

- de l'augmentation du point d'indice, impactant directement les rémunérations ;
- de la volonté d'améliorer l'attractivité des postes.

Une réforme récente de la masse salariale a modifié le calendrier de revalorisation :

- auparavant au 1er octobre ;
- désormais au 1er septembre, avec des montants différés.

5. Réseau d'établissements et statuts des personnels

- 68 établissements en gestion directe (EGD), dont le dernier partenariat date de février.
- 157 établissements partenaires et 155 établissements conventionnés.
- Répartition globale des personnels : environ 50 % détachés / 50 % recrutés locaux.
- Sur 65 postes, seuls 17 n'étaient pas vacants après le 31 décembre, illustrant les tensions de recrutement.

6. Mobilité, détachement et droits associés

Durée de détachement généralement de 2 ou 3 ans, renouvelable.

Pour les personnels détachés :

- schéma fréquent 3 + 3 + 3 ans ;
- évolution des règles concernant l'indexation et le changement de résidence ;
- fin de la prise en charge systématique des voyages aller-retour.

Pour les personnels D3 :

- un voyage payé par an.
- Droits au transport et modalités de prise en charge variables selon le statut.

7. Évaluation, formation et accompagnement

Évaluation des personnels fondée sur un rapport d'entretien professionnel.

Mise en place de plans d'action individualisés.

Organisation de quatre ateliers thématiques, notamment autour :

- des enseignants ;
- de l'ORA ;
- du travail avec les équipes et les organisations syndicales ;
- du développement personnel.

Les questions d'homologation et de formation ne font pas l'objet d'un report direct vers Nantes.

La Carte des emplois n'est pas gérée à Nantes.

L'audition met en lumière une DRH fortement sollicitée, confrontée à une charge administrative élevée, à une évolution rapide des règles de gestion et à des enjeux majeurs d'attractivité et de mobilité des personnels. Malgré une baisse des effectifs, la complexité de la masse salariale et la diversité des statuts imposent une organisation rigoureuse et un dialogue social constant, afin de garantir la qualité du service public d'éducation française à l'étranger et l'accompagnement des agents tout au long de leur parcours professionnel.

Aucune information, même simplement statistique, n'est communiquée sur la répartition de la masse salariale ou plus globalement des charges de personnels entre les différentes catégories de personnel ni sur les écarts de rémunération pour une même catégorie, selon les pays. En l'absence de réponses à nos questions sur ces points, elles feront l'objet d'une demande d'information écrite complémentaire pour la prochaine session.

Résolutions adoptées :

Notre commission a proposé trois résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée des Français de l'étranger en séance plénière.



Assemblée des Français de l'Étranger 43^{ème} Session

Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

RESOLUTION COMMISSION ENS/N°1/10.2025

Destinataire : MEAE-DGM

Objet : Participation des conseillères et conseillers de l'Assemblée des Français de l'Étranger aux groupes de travail sur le projet de réforme de l'AEFE

VU

La CIRCULAIRE n° 0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE ;

CONSIDERANT QUE

Les conseillers de l'Assemblée des Français de l'Étranger peuvent être consultés sur toute question concernant les Français établis dans leur circonscription et notamment sur les questions relatives à l'enseignement français à l'étranger.

DEMANDE

Que les conseillers de l'Assemblée des Français de l'Étranger participent aux groupes de travail sur le projet de réforme de l'AEFE

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger 43^{ème} Session

Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

RESOLUTION COMMISSION ENS/N°2/10.2025

Destinataire : AEFE / DG et MEAE / DFAE-MASAS

Objet : Actualisation et révision des paramètres de calcul des bourses scolaires

VU :

- La section du code de l'éducation nationale relative aux bourses scolaires pour l'enseignement français à l'étranger et notamment les articles D531-45 à D531-51 ;
- Les instructions de l'AEFE sur les bourses scolaires en vigueur pour l'année 2025-2026 ;

CONSIDERANT QUE :

- Les frais de scolarité ont augmenté de 20,9% entre 2017/2018 et 2024/2025 ;
- Le nombre de familles bénéficiant de bourses scolaires a diminué de 30,9% passant de 25 498 en 2019 à environ 17 610 à la rentrée de 2025 (selon la DG de l'AEFE) ;
- La dernière actualisation de la valeur du quotient maximum ou « Qmax » paramètre clé du calcul des bourses scolaires date de 2018, quand elle a été portée de 21 000 euros à 23 000 euros ;

DEMANDE :

- L'actualisation des valeurs
 - o du quotient maximum (Qmax) pour le porter à 28 000 euros,
 - o du quotient minimum (Qmin) pour le porter à 4 000 euros, pour rétablir le rapport initial de 1 à 7 entre Qmin et Qmax ;
- La non prise en compte de la résidence principale dans le patrimoine immobilier pouvant exclure de l'attribution des bourses scolaires ;
- La prise en compte d'une demi-part supplémentaire par personne en situation de handicap vivant au foyer du demandeur selon les critères applicables à l'impôt sur les revenus des personnes physiques ;
- La non prise en compte dans le calcul du patrimoine mobilier pouvant exclure des bourses de la valeur des plans d'épargne retraite par capitalisation conformément à la réglementation du pays de résidence ;
- La possibilité de déduire, pour le calcul du revenu disponible et du quotient, les charges liées

aux enfants étudiants en France, sur la base de justificatifs probants.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE		
Nombre de voix « pour »	7	27
Nombre de voix « contre »	1	0
Nombre d'abstentions	0	24



Assemblée des Français de l'Étranger 43^{ème} Session

Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

RESOLUTION COMMISSION ENS/N°3/10.2025

Destinataire : AEFE

Objet : Suivi des cohortes des élèves de l'EFE.

VU

L'arrêté du 10 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1995 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration centrale,

CONSIDERANT QUE

Chaque enfant-élève reçoit un identifiant national élève – INE au moment où il est scolarisé dans un établissement du réseau AEFE.

Ce numéro INE est obligatoire pour s'inscrire et envoyer ses vœux sur Parcoursup.

Ce numéro INE est inscrit dans le "répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis".

Ce numéro INE permet de faciliter le suivi et la gestion du dossier scolaire des élèves tout au long de leurs études.

DEMANDE

L'obtention du suivi des cohortes des élèves comme le fait le ministère de l'éducation nationale en lien avec l'orientation et le diplôme obtenu après BAC+3 et BAC+6

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE		x
Nombre de voix « pour »	13	

Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE :

Conclusion et perspectives pour la prochaine session en mars 2026

Les travaux de notre Commission pendant cette 43^{ème} session d'octobre 2025 ont été concentrés sur les réseaux culturels (trois auditions) et scolaires (sept auditions) et complétés par une audition sur la Francophonie.

Si le pilotage du réseau culturel semble relativement bien maîtrisé et capable de maintenir un service de qualité malgré des budgets contraints, il en va tout autrement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Confrontée à une dérive structurelle de ses coûts, cette agence inquiète par son incapacité à se réformer et à prendre des décisions appropriées pour maintenir et développer une offre d'enseignement financièrement accessible, capable de répondre aux besoins de scolarisation des enfants des familles françaises établies hors de France tout en répondant à la demande croissante des familles étrangères qui souhaitent offrir une scolarité internationale française et plurilingue à leurs enfants.

C'est pourquoi, nous approfondirons nos travaux sur ce thème au cours de la 44^{ème} session, en mars 2026, qui sera la dernière de la mandature 2021-2026.

Nous auditionnerons notamment la **Sénatrice Samantha Cazebonne, chargée par le premier ministre d'une mission** temporaire auprès du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères **sur la réforme de l'AEFE**, afin de l'interroger sur ses premières propositions et d'apprécier la possibilité de proposer une véritable réforme **garantissant l'avenir des écoles françaises à l'étranger**.

Cette audition sera complétée par celles des sénateurs membres de la Commission chargée de l'enseignement qui réalisent une mission d'information sur le même sujet et par deux auditions communes avec la Commission des Finances : l'une avec la Direction générale de l'AEFE sur son **budget 2026** et l'autre avec la Direction chargée de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Sur la question des **bourses scolaires**, une audition devrait permettre de faire le point sur l'évolution des besoins exprimés au regard des budgets disponibles et sur l'éventuel transfert de cette gestion de l'AEFE vers la DFAE.

Sur l'**orientation vers l'enseignement supérieur** et l'évolution du traitement des élèves français de l'étranger par la plateforme « **Parcours Sup** », nous auditionnerons les responsables de ces questions au sein de l'AEFE.

Sur l'accès des élèves français de l'étranger à l'**enseignement à distance**, nous auditionnerons la **Directrice générale du CNED**.

Dans le domaine culturel, nous échangerons avec l'Ambassadeur Jean-Christophe Peaucelle, Conseiller pour les affaires religieuses, sur **le rôle des organisations religieuses** dans la politique d'influence et rayonnement culturel de la France, en coopération avec les services publics.

Sur l'audio-visuel extérieur et la Francophonie, nous visiterons le siège de **TV5 Monde** avec une attention particulière à son offre de contenus supports pour l'apprentissage de la langue française.

Enfin, nous consacrerons une séquence de travail au **bilan de nos travaux pendant cette mandature**, avec le Secrétaire général de notre Assemblée.
